



Mairie de

12120 CASSAGNES-BéGONHès

É : 05.65.46.70.09 - É 05.65.46.70.09
mairie-cassagnes12@orange.fr

SEANCE DU mardi 25 mai 2021 – 20 h 30

ECOLE : CONVENTION AVEC AVEYRON INGENIERIE POUR L'ETUDE DE FAISABILITE
RELATIVE A L'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE

HABITAT : GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PAVILLON POLYGONE

FONCIER : ACQUISITION FONCIERE PARCELLE AB 411 POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD
EN TRAVERSE - AVENUE DE RODEZ

SUBVENTION : DEMANDE DE DOTATION GLOBALE DE DECENTRALISATION POUR
L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE REDACTEUR
TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET 13H/S - COMMUNICATION NUMERIQUE ET
DEVELOPPEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

BIBLIOTHEQUE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE
L'AVEYRON RELATIVE A L'EXPERIMENTATION D'UNE BASE UNIQUE MULTISITES

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE ET DES DECLARATIONS D'INTENTION
D'ALIENER

QUESTIONS DIVERSES

- Elagage le long de la voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES

Séance du 25 mai 2021

A 20 h 30 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur COSTES Michel, Maire

Présents : Monsieur COSTES, Monsieur FRAYSSE, Monsieur GAULTIER DE
KERMOAL, Madame DRULHE, Madame LAGARDE, Monsieur BOUSQUET,
Monsieur CRANSAC, Madame GAYRARD, Monsieur FRAYSSIGNES, Madame
COSTES, Madame BLANC, Monsieur BOUSQUET, Monsieur ISNARD

Absents : Monsieur CANIVENQ, Monsieur SOULIE

Représentés :

Secrétaire : Madame LAGARDE Clarisse

Date de la convocation : 20/05/2021

Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture : 26/05/2021

Publié le : 27/05/2021

OBJET : ECOLE : CONVENTION AVEC AVEYRON INGENIERIE POUR L'ETUDE DE FAISABILITE RELATIVE A L'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE

La Commune de Cassagnes-Bégonhès a adhéré à Aveyron Ingénierie le 30 octobre 2013 afin de pouvoir bénéficier des prestations d'ingénierie publique réalisées par l'Agence.

L'école publique des chênes de CASSAGNES-BEGONHES vient de connaître une hausse d'effectif en quelques années. Avec le nombre d'élèves actuellement scolarisé, les locaux actuels n'offrent pas des conditions d'accueil optimales.

En octobre 2020, la Commune de CASSAGNES-BEGONHES a sollicité Aveyron Ingénierie pour un accompagnement et des conseils techniques pour des travaux de réaménagement de l'école publique des chênes pour pouvoir optimiser le fonctionnement de l'établissement scolaire.

Dans ce cadre, Aveyron Ingénierie propose à la collectivité de signer une convention pour l'étude de faisabilité de l'agrandissement de l'école comportant deux phases : la faisabilité fonctionnelle, technique et financière et l'assistance à passation de marchés de maîtrise d'oeuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

OBJET : HABITAT : GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PAVILLON POLYGONE

Polygone vient de construire et de mettre en location un pavillon dans le lotissement les Chênes à CASSAGNES-BEGONHES.

Comme cela était initialement prévu, pour cette opération, POLYGONE sollicite la Commune afin d'obtenir les garanties réglementaires et obligatoires auxquelles sont assujettis tous les organismes HLM sans exception. Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une caution mais l'expression d'une garantie parfaitement réglementée.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

L'assemblée délibérante de la Commune de CASSAGNES-BEGONHES accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 145 128,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 121381 constitué de 3 lignes du Prêt.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de garantir le Prêt de POLYGONE N°121381 d'un montant de 145 128 €.et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.

OBJET : FONCIER : ACQUISITION FONCIERE PARCELLE AB 411 POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD EN TRAVERSE - AVENUE DE RODEZ

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la Route Départementale 902 en traverse de CASSAGNES-BEGONHES dans la partie située Avenue de Rodez à la sortie du village direction Rodez, il convient que la Commune fasse l'acquisition de la parcelle AB 411. Il s'agit d'une parcelle avec un ancien garage.

Monsieur le Maire propose que la Commune de CASSAGNES-BEGONHES achète : la parcelle AB 411 de 40 m² comportant un garage de 28 m² appartenant aux conjoints MAZARS dans le cadre de la succession de Monsieur Jean MAZARS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'acquérir la parcelle AB 411 des conjoints MAZARS pour la somme de 1 400 € et autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires et lui donner délégation de signature dans ce dossier, notamment pour la signature de l'acte notarié auprès de Maître LAYRAC Marie-Andrée, Notaire à Onet-Le-Château, en charge de la succession de Monsieur Jean MAZARS. Les frais de diagnostics et les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

OBJET : SUBVENTION : DEMANDE DE DOTATION GLOBALE DE DECENTRALISATION POUR L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire rappelle les délibérations prise lors du Conseil Municipal du 5 février 2020 et du 22 juin 2020 relatives à une demande de dotation globale de décentralisation (DGD) pour l'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale.

Antérieurement, la bibliothèque de CASSAGNES-BEGONHES était ouverte 10h30 min par semaine :

- le 3ème lundi du mois de 10h à 12h
- le mardi de 16h à 18h
- le mercredi de 14h30 à 16h30
- le vendredi de 10h à 12h
- le samedi de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30

Depuis septembre 2020, il est expérimenté une ouverture de la médiathèque 16h30min par semaine , ce qui porte à une augmentation de 6h par semaine :

- le 3ème lundi du mois de 10h à 12h
- le mardi de 16h à 19h
- le mercredi de 9h30 à 12h30 et 14h30 à 17h30
- le vendredi de 9h30 à 12h30
- le samedi de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30

Monsieur le Maire propose de reconduire cette expérience pour une deuxième année. Cette extension des horaires d'ouverture permettra de développer et diversifier l'offre de services autour de deux axes : le numérique (catalogue en ligne, compte adhérent, accompagnement du public...) et le développement durable, initié par la grainothèque et poursuivi par la végétalisation des espaces.

Un dossier de pré-demande de subvention a été adressé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au mois de mars 2021.

Il convient à présent de définir les modalités de financement de ce projet.

BUDGET PREVISIONNEL

Charges de personnel pour extension des horaires d'ouvertures 6h /s pendant 1 an + 3h /s de préparation	8 332,12 €
Formation * 4 jours charges de personnel et frais de mission	707,87€
espace végétalisé	458,47 €
Communication	917,66 €
Adaptation des équipements informatiques	1 604,50 €
TOTAL PREVISIONNEL DES DEPENSES - HT	12 020,62€

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
12 020,62 €	Subvention DGD = 9 616,50 €
	Autofinancement = 2 404,12 €

*La Médiathèque Départementale de l'Aveyron prend en charge les frais pédagogiques de formation, pour un montant estimatif de 2 000 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de DGD auprès de la DRAC Occitanie pour l'extension des horaires de la bibliothèque de CASSAGNES-BEGONHES et de solliciter un financement de la DRAC des dépenses liées à l'extension de l'ouverture à 80% soit au taux maximal.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE REDACTEUR TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET 13H/S - COMMUNICATION NUMERIQUE ET DEVELOPPEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour l'emploi d'un rédacteur territorial en charge de la communication numérique de la commune et les projets de développement de la bibliothèque.

Le Maire, propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de rédacteur territorial à temps non complet à 13 heures par semaine, pour la communication numérique de la commune et les projets de développement de la bibliothèque.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Rédacteur territorial,

Grade : Rédacteur : - ancien effectif 0 - nouvel effectif 0,37

Selon les candidatures, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 3° de la loi du 26 janvier 1984 (pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois) Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de créer un emploi permanent dans le grade de rédacteur territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 13 heures.

OBJET : BIBLIOTHEQUE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON RELATIVE A L'EXPERIMENTATION D'UNE BASE UNIQUE MULTISITES

Dans le cadre de la création d'un catalogue en ligne de la bibliothèque de CASSAGNES-BEGONHES, il convient de signer une convention de partenariat avec le Département de l'Aveyron relative à l'expérimentation de la base unique multisites et de s'engager à respecter la charte éditoriale du site les médiathèques aveyronnaises et la charte d'utilisation de la base unique sous Orphee NX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Aveyron et les chartes.

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE ET DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

DM_2021_004	MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU CEOR - SOUS-TRAITANCE PROFIL 6
DM_2021_005	MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU CEOR - SOUS-TRAITANCE SIGNOVIA
DM_2021_006	SUSPENSION DU LOYER DU LOCAL ACTIVITE DE RESTAURATION RAPIDE PENDANT LA CRISE SANITAIRE
DM_2021_007	CONTRAT D'ASSURANCE DU MINITRACTEUR CUB CADET
DM_2021_008	ASSURANCE 2021 - RC AERODROME

DIA 01205721G0008 parcelles C136 C571 C140 C332 C333 - ESCLAPIES - Non exercice du droit de préemption

QUESTIONS DIVERSES

- Elagage des arbres le long de la voirie

Afin de renforcer la sécurité sur la voirie communale, il est nécessaire que les arbres le long des voies de circulation soient élagués. Pour commencer, il serait utile d'intervenir où cela est le plus urgent puis de prévoir un élagage en amont du programme de réfection de la voirie chaque année.

Après un retour d'expériences de plusieurs collectivités, les élus sont d'avis d'adresser par secteur un courrier aux propriétaires des parcelles riveraines de la voirie pour leur demander d'élaguer les arbres de leurs parcelles en bordure de routes. Si cela n'est pas fait dans le délai demandé et après notification, une entreprise serait commandée et les travaux seraient réalisés à la charge du propriétaire.

- aménagement terrain de jeux

Il est prévu d'associer les jeunes à la réflexion pour rénover l'espace où se trouve le vieux terrain de tennis. L'idée de créer un pumptrack est évoquée.

- plan d'eau

La mission du bureau d'étude est en cours pour travailler sur plusieurs scénarios pour l'aménagement du plan d'eau . Des sédiments ont été prélevés, ils sont en cours d'analyse. Prochainement, un relevé sera effectué par un géomètre.

-caravane du sport

En partenariat avec PAYS SEGALI COMMUNAUTE, l'UFOLEP installera la caravane du sport le vendredi 9 juillet 2021 de 15h à 19h , place du Céor. Cet événement pour toutes les générations sera gratuit et ouvert à tous.

-vente aux enchères

Une vente aux enchères du bien située 10 AVENUE DE LODEVE aura lieu le 18 juin 2021.

Face au manque de logements à la location, il est proposé de faire un courrier aux propriétaires des logements vacants.

-aménagement de la place du Céor

communication sur les nouveaux sens de circulation à faire
enlever les panneaux directionnels vers Naucelle rue des marronniers

- traverse du Bousquet

étude de la vitesse en cours par le Département

- extension de la ZA de Plaisance

voir avec PAYS SEGALI COMMUNAUTE pour faire une acquisition foncière en vue d'une extension de la ZA

- périscolaire école publique des chênes

En 2020, le reste à charge par élève pour la cantine et le périscolaire est de 450€ environ. L'école compte un effectif de près d'un tiers d'élèves des communes voisines. Les Communes de La Selve, Centrés et Auriac-Lagast ont été sollicitées pour une participation financières.

- professionnels de santé

Suite à une rencontre avec le Docteur DUBALD, la date de son départ à la retraite n'est pas définie. Une réflexion est à mener sur le territoire avec les professionnels de la santé. Les élus évoquent la possibilité d'aménager le local vacant place du Bournhou en cabinet médical.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès

Les jour, mois et an susdits

Le Maire – Mr COSTES Michel

